



MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

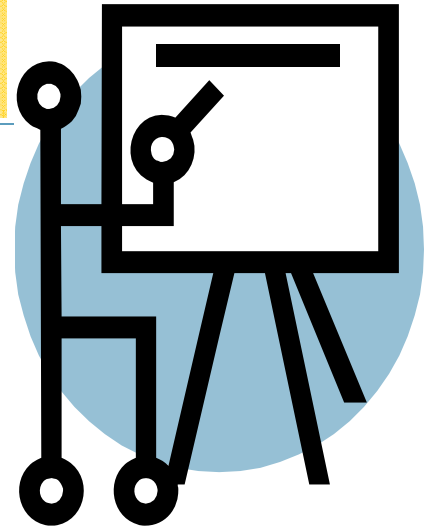
BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2014- NO 9

SEPTEMBRE 2014



L'automne
est
une
demeure
d'or
et
de pluie!



Date de tombée pour placer une
annonce pour les organismes

15 octobre 2014

Horaires des diverses cueillettes

ORDURES MÉNAGÈRES

6 et 20 octobre 2014

RÉCUPÉRATION

9 et 23 octobre 2014



INFOS MUNICIPALES... QUELQUES POINTS POUR SEPTEMBRE 2014

- * Approbation des comptes du mois pour un montant total de \$36 240.05;
- * Autorisation pour achat de 288 tonnes de sable tamisé pour utilisation en tant qu'abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2014-2015 auprès de Constructions Jalbert et Pelletier pour un total de \$1728.00 (\$6.00 la tonne), taxes et redevances en sus;
- * Autorisation donnée pour aller en appel d'offres pour l'achat de 300 tonnes d'abrasif pour l'entretien de la route Massé à l'hiver 2014-2015;
- * Autorisation pour renouvellement de l'entente de services professionnels pour consultations juridiques « Service première ligne » pour l'année 2015 de l'étude légale Tremblay Bois Migneault Lemay selon les termes de l'entente initiale de janvier 2012;
- * Désignation de l'adjointe administrative Kathy Perreault afin d'exercer les fonctions de la directrice générale et secrétaire trésorière Louise Boivin, en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de celle-ci;
- * Résolution d'appui au regroupement formé afin de présenter des revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts par les pompiers volontaires dans les situations d'urgence;
- * Résolution afin de dénoncer les nouvelles demandes d'Hydro-Québec afin de hausser les tarifs d'électricité et demande faite à la Société d'État de reconsidérer sa demande. De plus, la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande à la Régie de l'Énergie de refuser cette

hausse de tarifs lors des audiences prévues à cet effet à l'automne 2014;

Vous pouvez consulter les procès-verbaux de la municipalité sur notre site Internet.

ATTENTION

ATTENTION

Cours
de
danse



* **Détail en page 5**



**Soccer
intérieur**

VOIR publicité en **page 3**

Dans ce numéro :	Page
Améliorations du jardin communautaire	2
Popote roulante dans votre municipalité!	2
Rappel - 3ième versement taxes municipales	2
Vivre à son domicile en toute sécurité !	2
Le Club des 50 ans et plus	3
Soccer intérieur	3
Bibliothèque municipale	3
Cours de guitare	4
Cours de danse	5
Avis public - Rôles triennaux	6-7
Le mot « VERT » du mois	8
Pour votre information!	9
Journée de la citrouille au Marché public de La Mitis	10

AMÉLIORATIONS DU JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-JEANNE D'ARC



La saison de jardinage est déjà terminée! Pendant cette période estivale 2014, des améliorations ont été apportées au jardin communautaire.

Une tonnelle et une clôture ont été installées ainsi que trois jardins surélevés supplémentaires. Nous avons maintenant des petits arbustes fruitiers

(bleuets). Pour aider à la réalisation de ces travaux, nous avons reçu une aide financière de la Conférence Régionale des Élu(e)s du Bas-St-Laurent pour un montant de \$2988.

Rappelons également que ce projet résulte du partenariat entre le Comité de Développement, la Fabrique et la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

Et surtout, nous remercions tous les bénévoles qui ont travaillé de près ou de loin à la réalisation de ce beau projet communautaire! BRAVO!

POPOTE ROULANTE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ!

Le Centre d'Action Bénévole de la Mitis ouvre le service de popote roulante à toutes les municipalités de la Mitis. La popote roulante est un service de livraison de repas à domicile à prix raisonnable, (8.50\$) livré par des bénévoles. La livraison des repas préparés se fera une fois par semaine, et couvrira l'ensemble des jours de la semaine. Le service s'adresse à toutes personnes vivant à domicile étant contraintes à une perte d'autonomie temporaire ou permanente et ne pouvant, pour des raisons exceptionnelles, subvenir à ses besoins alimentaires.

Pour plus d'informations:
N'hésitez pas à contacter le Centre d'Action Bénévole au (418) 775-4144 poste 224.



RAPPEL



Date à retenir

3^{ème} versement

TAXES MUNICIPALES

29 septembre 2014



Vivre à son domicile en toute sécurité avec le système téléphonique gratuit PAIR



Le Centre d'Action Bénévole offre aux personnes âgées vivant à domicile un service d'appel téléphonique automatisé PAIR. Ce service totalement gratuit vise à offrir une sécurité supplémentaire en effectuant un appel chaque jour à heure fixe. En cas de

problème, le service génère une alerte au gestionnaire du système qui peut dès lors effectuer le suivi. Pour vous inscrire ou pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Centre d'Action Bénévole de La Mitis au (418) 775-4144 poste 224.



CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINTE-JEANNE D'ARC



C'est le retour de nos activités.
Marches-jeux à tous les mardis à 13 H 00 ou
simplement prendre un café en bavardant.

Mercredi le 15 octobre 2014

Tournée Mission Santé

De 8 h 30 à 16 h 00

Au Centre des Congrès de l'hôtel Rimouski

Coût: \$ 15 pour les membres

\$ 18 pour les non-membres

Pour informations: Liselle 418 776-5658

Jeannine 418 776-5097

Le 21 octobre 2014

À 11 h00

Dîner

À 11 h00

Menu à déterminer

Bienvenue à tous !



SOCGER INTÉRIEUR

Il y aura du soccer au gymnase de l'école de Sainte-Jeanne d'Arc cet automne, pour les jeunes de 7 à 12 ans.

Le coût de l'inscription est \$50.00 par enfant.

Les pratiques débuteront le 15 octobre et se termineront le 15 décembre. Il y aura un tournoi le 29 novembre à Sainte-Luce (inclus dans le prix.)

Un minimum de 7 joueurs est requis pour cette activité.

Pour info: contacter la Municipalité au 418 776-5660



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de SAINTE-JEANNE D'ARC

HORAIRE POUR OCTOBRE

Mardi de 13h30 à 16h00

Jeu de 19h00 à 20h00

Abonnement à la bibliothèque municipale

C'EST GRATUIT !!

N'hésitez pas à faire vos demandes spéciales.

Nouveautés à tous les mois.

Responsable : Raymonde Lévesque
418 776-5273



Nouveautés

Janine Sutto

Par: Jean-François Lapine 2010

Le fou du paradis

Par: Nilma St-Gelais 1998

La vie est un rêve

Par: Marc Fisher 2001

Le souffle du dragon

Par: Jean-Marc Beausoleil 2009

Je suis une pierre brûlante

Par: Vania Jinamez 2013

Les héritiers d'Enkidiev—tome 8

Par: Anne Robillard



MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC



Cours de guitare



Début des cours : Mardi le 30 septembre 2014 À 19h30

**Lieu : Local de la bibliothèque municipale,
205 rue Principale**

**Coût : Variable selon le nombre d'inscriptions -
(\$100.80 pour 10 participants à \$144.00 pour 7 participants)**

**Location de guitare 40\$ – période 10 semaines
(Valeur réelle du cours avant subvention 265\$)**

**Inscription : Tél. 418-776-5660 les 23 - 25 ou 26 septembre aux heures d'ouverture du bureau municipal
ou par courriel à stejeanne@mitis.qc.ca**



Faites vite !

Places limitées!

Hé les amis (es) les cours de danse sont de retour!!!



MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC
COURS DE DANSE EN LIGNE

Par : Jean-Clément Lavoie

DÉBUT DES COURS : Mercredi le 1^{er} octobre 2014 à 19h30

LIEU : Gymnase de l'école, 207 rue Principale

COÛT : \$50.00 par personne - Session de 12 semaines

INSCRIPTION : Avant le 30 septembre 2014

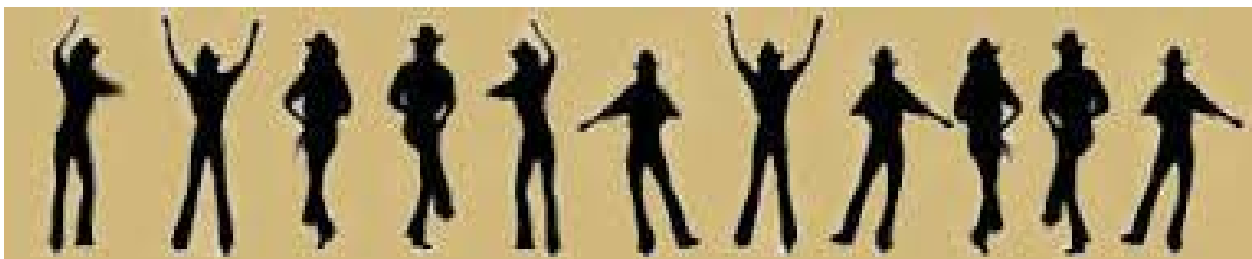
Tél. : 418 776-5660 aux heures d'ouverture du bureau municipal



Venez vous amuser !

Faites vite !

Places limitées !



Rôles triennaux d'évaluation

AVIS PUBLIC est donné, par les soussignés, directeurs généraux et secrétaires-trésoriers, directrices générales et secrétaires-trésorières :

1. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de :

La Rédemption, 68, rue Soucy
Les Hauteurs, 50, rue de l'Église
Ste-Jeanne-D'Arc, 205, Principale
Saint-Gabriel, 248, Principale
Price, 18, rue Fournier

devant être en vigueur durant les exercices financiers 2015, 2016 et 2017 ont été déposés aux bureaux des municipalités concernées entre le 15 août et le 1^{er} novembre 2014.

QUE toute personne peut en prendre connaissance à ces endroits durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la Fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- . être déposée avant le 1er mai 2015;
- . être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC DE LA MITIS
300, AVENUE DU SANATORIUM
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7

- . être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de La Mitis, et
- . être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 225-2007 de la MRC de La Mitis et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

2. QUE les sommaires reflétant l'état des rôles d'évaluation foncière pour la deuxième année des rôles triennaux d'évaluation 2014-2015 et 2016 des municipalités de :

Saint-Donat, 194, avenue du Mont-Comi
Sainte-Angèle-de-Mérici, 23, de la Fabrique
Padoue, 215, Beaulieu

ont été déposés aux bureaux des municipalités concernées entre le 15 août et le 15 septembre 2013.

3. QUE les sommaires reflétant l'état des rôles d'évaluation foncière pour la troisième année des rôles triennaux d'évaluation 2013-2014 et 2015 des municipalités de :

Saint-Charles-Garnier, 38, rue Principale
Métis-sur-Mer, 138, rue Principale
Saint-Octave de Métis, 201-A, de l'Église
Saint-Joseph, 70, de la Rivière
Mont-Joli, 40, Hôtel-de-Ville
Sainte-Flavie, 775, Flavie-Drapeau
Sainte-Luce, 1, rue Langlois
Grand-Métis, 70, chemin Kempt
TNO de La Mitis, 300, avenue du Sanatorium

ont été déposés aux bureaux des municipalités concernées entre le 15 août et le 15 septembre 2013; et;

QUE toute personne peut en prendre connaissance aux bureaux des municipalités concernées, aux heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles (deuxième et troisième exercice financier), une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174,2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou du suivant; . être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC DE LA MITIS
300, AVENUE DU SANATORIUM
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de La Mitis;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 225-2007 de la MRC de La Mitis et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 15 septembre 2014

Directeurs généraux, directrices générales
Secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières

Chantal Tremblay
Nadine Roussy
Diane Bernier
Stéphane Marcheterre
Joël Harrisson
Line Fillion
Louise Furlong
Yves Banville
Francine Roy
Louise Boivin
Jean Robidoux
Josette Bouillon
Gil Bérubé
Martin Normand
Tammy Caron
Maxime Richard-Dubé
Marcel Moreau

Municipalités

Grand-Métis
La Rédemption
Les Hauteurs
Métis-sur-Mer
Mont-Joli
Padoue
Price
Sainte-Angèle-de-Mérici
Sainte-Flavie
Sainte-Jeanne-D'arc
Sainte-Luce
Saint-Charles-Garnier
Saint-Donat
Saint-Gabriel
Saint-Joseph-de-Lepage
Saint-Octave-de-Métis
TNO de La Mitis

Le mot **VERT** du mois

Bonjour,

Le mois de septembre tire à sa fin... Cette période rime donc avec entretien des terrains. Qui dit entretien de terrains, dit résidus de pelouse, branches et feuilles.

Je profite de ce moment pour vous rappeler l'importance de ne **pas** mettre les résidus verts dans les bacs verts... Pourquoi?

Avantages économiques...

Détourner les résidus verts de l'enfouissement permet :

- La réduction de déchets allant à l'enfouissement
- La réduction de la facture liée à la collecte et à l'enfouissement
- Avantages écologiques de l'herbicyclage... Laisser l'herbe coupée sur la pelouse
- Amène un apport en éléments nutritifs (azote, phosphore, etc.)
- Préserve l'humidité du sol
- La pelouse résiste mieux à la sécheresse et aux maladies
- Réduis la quantité de mauvaises herbes
- Réduis la quantité de gaz à effet de serre liée au transport des matières résiduelles

Laissez l'herbe coupée sur la pelouse et

vous aurez une pelouse en meilleure santé!!!

Quoi faire avec les feuilles :

- Vous pouvez également déchiqueter les feuilles et les laisser sur la pelouse
- Vous pouvez les utiliser dans votre compost
- À la fin de l'automne, vous pouvez protéger vos plates-bandes et votre jardin en y déposant des feuilles déchiquetées
- Attention, assurez-vous que les feuilles ne proviennent pas d'un arbre malade

Quoi faire avec les branches???

Les écocentres du territoire acceptent ces matières.

Favorisons la réduction des matières à l'enfouissement!!!

Je vous souhaite une belle fin d'été!!!

Marie-Lou Leblanc

Chargée de projet

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Tél.: 418 629-2053 poste 1122

Courriel: ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca

L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS - HORAIRE

L'ÉCOCENTRE est situé
 au 428 Chemin Perreault Est, Sainte-Flavie
 418-785-0055

Heures d'ouverture jusqu'au 31 octobre

Lundi au vendredi de 08h00 à 17h00

Samedi 08h00 à 16h00

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

Vous pouvez y apporter:

- * Matériaux de construction, rénovation et démolition (bois, portes, fenêtres, tôle, vitre, brique, béton)
- * Les encombrants (électroménagers, meubles)
- * Herbe, feuilles, branches d'arbres, terre non contaminée
- * Métaux (acier, cuivre, aluminium, nickel, etc)
- * Petits électroménagers et appareils électroniques
- * Menus articles (jouets, ensembles de vaisselle, chaudrons, accessoires de décoration)
- * Pneus, batteries de véhicules moteurs, piles d'usage domestique, bonnes gaz propane, ampoules fluo compactes

Point de dépôt pour la RÉCUPÉRATION

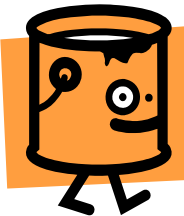
Des points de dépôt ont été mis en place dans certaines municipalités pour la **récupération des résidus de peinture et d'huile usée.**

Le point de dépôt pour Sainte-Jeanne d'Arc est situé au garage municipal de La Rédemption.

Les heures d'ouverture sont de 07H00 à 17H00 du lundi au vendredi. S'il n'y a personne au garage lors de votre arrivée, vous pouvez déposer vos matières récupérables (peinture et huile usée) à côté du bac en autant que les contenants soient bien fermés.

Produits acceptés

- * Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)
- * Peintures à métal ou antirouille - Peinture aluminium
- * Teintures - Vernis - Laques
- * Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos)
- * Peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails)



BAC DE COMPOSTAGE À BAS PRIX !



Le compostage vous intéresse...
 mais vous n'avez pas l'équipement qu'il vous faut?

Vous pouvez obtenir un bac de compostage au coût de 20\$ en téléphonant à votre bureau municipal au 418-776-5660.

Il nous fera plaisir de vous livrer votre bac à la maison!



RAPPEL



* **Permis de brûlage obligatoire** (gratuit) pour brûler résidus forestiers à la suite d'un nettoyage de votre terrain ou pour feu de joie ou feu de camp si vous ne possédez pas de foyer muni d'un pare-étincelle.

* **Permis obligatoires** pour tous travaux de construction, rénovation, démolition, installation septique.



Demander à votre municipalité.

Tél.: 418-776-5660

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

205 rue Principale, C.P. 40
Sainte-Jeanne d'Arc, (Québec)
G0J 2T0

Téléphone : 418-776-5660
Télécopie : 418-776-5660
Messagerie : stejeanne@mitis.qc.ca
Rédaction et mise en page : Louise Boivin, directrice générale
Kathy Perreault, adjointe administrative

Retrouvez-nous sur le Web!

www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca

Jours et heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 09h00 à 12h00
et
13h00 à 16h00

Fermé le mercredi



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 6 octobre 2014
20h00

BIENVENUE à TOUS !

JOURNÉE DE LA CITROUILLE AU MARCHÉ PUBLIC DE LA MITIS



Comme c'est la coutume depuis six ans, nous terminerons notre saison estivale avec la traditionnelle « **Journée de la citrouille** » le samedi 4 octobre de 10h à 15h sur le terrain de l'édifice municipal à Sainte-Flavie. En cas de mauvais temps, l'activité se déroulera à l'intérieur de la salle communautaire avoisinante. Plusieurs citrouilles seront disponibles avec tout le matériel de bricolage nécessaire. Les jeunes et *jeunes de cœur* se donnent rendez-vous au Marché public de La Mitis. Ils pourront y choisir leur citrouille, la décorer suivant leur imagination, puis repartir avec une fois la tâche complétée. Bien sûr, une animatrice guidera les artistes en herbes dans la création de leur petit « chef-d'œuvre ». Une légère contribution est demandée, uniquement pour couvrir les frais. Une partie de plaisir à s'offrir en famille, quoi de mieux ! Le 4 octobre, célébrons ensemble l'arrivée de l'automne !

Source: François Mercier, coordonnateur

Marché public de La Mitis
418-775-7050, poste 138
418-318-6076 (cellulaire)